

Compte rendu du Conseil Municipal jeudi 26 août 2021

Présents : M BERTHON Alain, Mme FRASSIN Claudine, M SARRAN Jérôme, M PECH Anthony, Mme LOPEZ Angélique, Mme AURAND Aurélie, M DANIEL Francis, M KAPPEL Sébastien, Mme SUDRE Catherine, M MEYSSONNIER Noël.

Représentés : Mme AJCHENBAUM Judith par Mme AURAND Aurélie, M KORTE Stéphane par M BERTHON Alain, Mme BUC Agnès par Mme FRASSIN Claudine, M BONTE Erwan par M DANIEL Francis.

Excusé :

Absente :

Secrétaire de séance : Mme LOPEZ Angélique

Après avoir pris connaissance du compte-rendu des délibérations de la séance du 21 juillet 2021, aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est accepté à l'unanimité.

1- REHABILITATION ET AMENAGEMENT DE LA MAIRIE : MARCHE DE TRAVAUX – CHOIX DES ENTREPRISES « ANNULE ET REMPLACE »

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché de travaux pour la réhabilitation et l'aménagement de la mairie a été lancé par la collectivité sous la forme d'une procédure adaptée soumise aux dispositions de l'article L.2123-1 du Code de la commande publique.

Cette consultation a été lancée le 21 mai 2021 pour une remise des offres fixée le 21 juin 2021 à 14h00.

La consultation comprenait 8 lots.

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>
1	Démolition - Gros oeuvre
2	Menuiseries Extérieures - Serrurerie
3	Plâtrerie
4	Menuiseries Intérieures
5	Mobilier
6	Sols - peinture
7	Electricité
8	Plomberie

Les membres de la Commission d'Appel d'Offres se sont réunis le 13 juillet 2021 à 10h00 afin de procéder au choix des meilleures offres au regard des critères de sélection.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, Monsieur le Maire propose de retenir les prestataires suivants :

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>	<i>Nom de l'entreprise</i>	<i>Montant HT</i>
1	Démolition - Gros oeuvre	BULDITEC	13 332,98 €
2	Menuiseries Extérieures - Serrurerie	SARL MDS	6 995,00 €
3	Plâtrerie	F2PC	10 881,83 €
4	Menuiseries Intérieures	MENUISERIES SALVY	7 989,50 €
5	Mobilier	En attente de devis supplémentaires	

6	Sols - peinture	LACOMBE SARL	12 727,91 €
7	Electricité	SASU MOSCATELLI	15 315,00 €
8	Plomberie	SYSTHERMIC 81	1 661,84 €
TOTAL			68 904,06 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de retenir la proposition du Maire et de valider ainsi les décisions de la Commission d'Appel d'Offres, approuve les clauses du marché à passer avec les prestataires cités ci-dessus, autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ces prestations et dit que les crédits sont et seront inscrits au budget.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

2- REHABILITATION ET AMENAGEMENT DE LA MAIRIE : MISSION DE COORDINATION EN MATIERE DE SECURITE ET DE LA PROTECTION DE LA SANTE (SPS)

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que, dans le cadre de la réhabilitation et de l'aménagement de la mairie, il y a lieu de faire appel à un coordonnateur dont la mission a pour objet d'assurer la coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs aux fins de contribuer à prévenir les risques résultant des interventions simultanées ou successives des entreprises ou travailleurs indépendants.

Après examen des différentes offres et en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retenir pour la mission de coordination en matière de Sécurité et de la Protection de la Santé (SPS) la proposition de ELYFEC, pour un montant de 1 225,00 € HT soit 1 470,00 € TTC, dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget et charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et de signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

3- REHABILITATION ET AMENAGEMENT DE LA MAIRIE : MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de la nécessité de choisir un bureau de contrôle dans le cadre de la réhabilitation et de l'aménagement de la mairie.

Après examen des différentes offres et en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retenir pour la mission de contrôle technique la proposition de DEKRA pour un montant de 3 920,00 € HT soit 4 704,00 € TTC, dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget et charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et de signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

4- REHABILITATION ET AMENAGEMENT DE LA MAIRIE : MISSION DE DIAGNOSTIC AMIANTE, PLOMB ET TERMITES AVANT TRAVAUX

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de la nécessité de réaliser un diagnostic amiante, plomb et termites avant travaux dans le cadre de la réhabilitation et de l'aménagement de la mairie.

Après examen des différentes offres et en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retenir pour la mission de diagnostic amiante, plomb et termites la proposition de DEKRA pour un montant de 1 395,00 € HT soit 1 674,00 € TTC, dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget et charge Monsieur le Maire de

l'exécution de la présente délibération et de signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

**5- INSTALLATION D'INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES (IRVE) –
ACCORD DE PRINCIPE**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que dans le cadre de ses compétences IRVE et Autorité organisatrice de la distribution Publique d'électricité, le Syndicat Départemental d'Energie du Tarn (SDET) était éligible au Programme France Relance de l'année 2020 pour le volet « Amélioration de la résilience des réseaux électriques et transition énergétique en zone rurale ».

Le SDET a piloté ce dossier dans le cadre des infrastructures de recharges pour véhicules électriques et a instruit d'autres demandes de fonds permettant de limiter les contributions à l'investissement.

La commune de Fiac, éligible à ce dossier, a manifesté son intérêt pour ce programme. Après des mois d'échanges entre les services instructeurs de l'Etat et ceux du SDET, le ministère de la transition écologique a notifié cette aide au Syndicat et la subvention maximale leur a été allouée.

La commune de Fiac est donc retenue pour ce programme, le coût de l'investissement de l'ensemble de l'opération sera réparti sous la forme suivante :

- Cas FACé, Ministère de la transition énergétique
- Programme Advenir
- SDET

La contribution sur l'investissement de la commune serait donc nulle, seule la contribution annuelle au fonctionnement (actuellement 500€ par borne et par an) resterait à notre charge.

Ce programme étant soumis à une utilisation très rapide des crédits affectés, le SDET doit dès à présent démarrer l'instruction du dossier.

Monsieur le Maire demande donc aux membres de l'Assemblée de confirmer l'accord de principe au SDET afin de ne pas perdre le bénéfice de la subvention.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confirmer son accord de principe au SDET pour le programme d'Installation d'Infrastructures de Recharge pour les Véhicules Electriques (IRVE).

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

6- TARIFS DE LA CANTINE SCOLAIRE A COMPTER DE LA RENTREE SCOLAIRE 2021-2022

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Les tarifs actuels de la restauration scolaire sont en vigueur depuis l'année scolaire 2016 et n'ont pas changé depuis.

Compte tenu des dépenses, investissements et charges annuelles de la commune dans ce service, mais aussi de l'évolution des prix, il convient d'actualiser ces tarifs.

Conscients que toutes les familles n'ont pas les mêmes moyens financiers et qu'une augmentation peut défavoriser les enfants qui ont le plus besoin de la cantine, la commune souhaite facturer les repas en fonction du quotient familial à partir de la rentrée scolaire 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'adopter les nouveaux tarifs de la restauration scolaire ci-dessous à compter de la rentrée scolaire 2021.

Ainsi les tarifs tenant compte du quotient familial appliqué pour le calcul sont les suivants :

Quotient familial	Prix du repas/enfant	Prix de revient du repas	Prise en charge mairie	Prise en charge mairie (%)
QF ≤ 499	0,80 €	6,50 €	5,70 €	87,69%
QF entre 500 et 700	1,00 €		5,50 €	84,61%
QF entre 701 et 900	2,60 €		3,90 €	60,00%
QF entre 901 et 1100	3,00 €		3,50 €	53,84%
QF ≥ 1101	3,40 €		3,10 €	47,69%

Pour la mise en place de ce quotient familial, l'avis d'imposition de l'année n sur les revenus de l'année n-1 sera demandé aux usagers ; à défaut de transmission de ce document, le tarif maximum sera appliqué lors de la facturation.

Les crédits et recettes sont prévus au budget 2021 et le seront aux suivants.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

7- CONVENTION TRIENNALE « TARIFICATION SOCIALE DES CANTINES SCOLAIRES » - ETAT/ COLLECTIVITE

L'Etat soutient la mise en place par les collectivités de tarifications sociales des cantines scolaires et verse une aide financière de 3€ par repas servi au tarif maximal d'1€, dans le cadre d'une grille tarifaire progressive calculée selon les revenus des familles ou idéalement le quotient familial.

L'Etat s'engage à verser cette subvention pour les trois prochaines années a minima, à travers la signature d'une convention pluriannuelle.

Après en avoir fait lecture, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'approuver la convention à conclure avec l'Etat dans le cadre de la tarification sociale des cantines scolaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la convention à conclure avec l'Etat dans le cadre de la tarification sociale des cantines scolaires et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

8- CONTRIBUTION FINANCIERE MUNICIPALE ANNUELLE 2021-2022 POUR L'OPERATION « ECOLE ET CINEMA »

Dans le cadre de la politique commune d'éducation artistique et culturelle au cinéma conduite au profit du jeune public, l'association Média-Tarn, par délégation des services de l'Etat, est chargée d'organiser l'opération « Ecole et Cinéma », mise en œuvre au profit des élèves des écoles de la Commune.

Il convient de fixer, par convention, les modalités de mise en œuvre de la contribution financière de la commune visant à assurer une participation aux coûts de gestion et d'organisation de cette opération coordonnée par la structure Média-Tarn.

Il est proposé au Conseil Municipal de participer à hauteur de 1,50 € par élève et par an.

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée que le dispositif "Ecole et Cinéma" est une action culturelle et pédagogique mise en place en 1994 par les Ministères de l'Education Nationale et de la Culture, avec le concours du Centre National du Cinéma et de l'image animée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve la mise en place d'une contribution financière municipale annuelle établie au prorata des effectifs des classes inscrites à l'opération sur la base de 1,50 € par élève et par an pour l'année scolaire 2021/2022 et autorise le Maire à signer la convention bipartite exclusive au titre de la participation de la commune aux coûts de gestion et d'organisation du dispositif "Ecole et Cinéma" pris en charge par Média-Tarn.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

9- CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN ENT (ENVIRONNEMENT NUMERIQUE DE TRAVAIL)

Monsieur le maire présente aux membres de l'assemblée la convention de partenariat pour la mise à disposition d'un environnement numérique de travail au sein de l'école du Figuier de Fiac.

L'Académie de Toulouse permet à toutes ses écoles de bénéficier d'un ENT (Environnement Numérique de Travail) qui regroupe, dans un espace sécurisé, divers services pédagogiques numériques et des ressources numériques de qualité permettant aux élèves d'obtenir les compétences exigibles au niveau du Brevet Informatique et Internet, attestations faisant partie des programmes de l'école élémentaire.

En outre, cet espace de travail intègre également des modules de communication à destination des parents pour l'école et pour la commune.

Il convient, en conséquence, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention.

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat pour la mise à disposition d'un ENT (Environnement Numérique de Travail) au sein du groupe scolaire.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

10- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN HANGAR PRIVE POUR STATIONNER DU MATERIEL COMMUNAL

Après en avoir fait lecture, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'approuver la convention à conclure avec Monsieur Christian GUIRAUD, pour la mise à disposition d'un hangar privé qui servira à stationner un tracteur appartenant à la Mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention à conclure avec Christian GUIRAUD pour la mise à disposition d'un hangar privé, comme jointe en annexe et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

11- MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN DANS LE CADRE DES JARDINS PARTAGES

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'approuver la mise à disposition d'un terrain communal sis Clot Dal Rey cadastré ZK 9 d'une surface de 490m2 à l'Association « Les Jardins Partagés du Clot Dal Rey » afin de mettre en œuvre leur projet de jardins partagés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la mise à disposition d'un terrain communal sis Clot Dal Rey cadastré ZK 9 d'une surface de 490m2 à l'Association « Les Jardins Partagés du Clot Dal Rey » afin de mettre en œuvre

leur projet de jardins partagés et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

12-REVISION DES LOYERS

Monsieur le Maire propose de réactualiser le prix du loyer des immeubles communaux en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers du 4^o trimestre publié par l'INSEE comme suit :

- Logement « 7 rue de l'Ecole Appt N°1 » au 1er mars 2021 :

$$450,00 \text{ €} \times 130,52 \text{ (indice 4° tri 2020)} / 130,26 \text{ (indice 4° tri 2019)} = 450,90 \text{ €}$$

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

13-QUESTIONS DIVERSES

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été soumises au Conseil Municipal, Monsieur le Maire déclare la séance close à 20h45.

AJCHENBAUM Judith	Procuration à Aurélie AURAND
AURAND Aurélie	
BERTHON Alain	
BONTE Erwan	Procuration à Francis DANIEL
BUC Agnès	Procuration à Claudine FRASSIN
DANIEL Francis	
FRASSIN Claudine	
KAPPEL Sébastien	
KORTE Stéphane	Procuration à Alain BERTHON
LOPEZ Angélique	
MEYSSONNIER Noël	
PECH Anthony	
SARRAN Jérôme	
SUDRE Catherine	